

Réf: Dossier N° 056851

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE IVOIRIENNE POUR LE DEVELOPPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL EN COTE D'IVOIRE » en abrégé « SIDSS-CI »

Abidjan, Cocody, RIVIERA 3, Lot 220, Ilot 0

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 02/11/2021 reçus par Me DIDIER DOUGOUE enregistrés au CEPICI, le 18/11/2021, il a été constitué une SA aux caractéristiques suivantes :

**SOCIETE « SOCIETE IVOIRIENNE POUR LE DEVELOPPEMENT
SANITAIRE ET SOCIAL EN COTE D'IVOIRE » en abrégé « SIDSS-CI »**

La société a pour objet, directement ou indirectement, en tous pays et plus particulièrement en République de COTE D'IVOIRE :

- Prendre des initiatives en faveur du développement des ressources humaines, de l'éducation ; de la formation et de la création d'infrastructures dans le domaine de la santé en Côte d'Ivoire notamment une université, un hôpital universitaire des activités commerciales et autres ;
- Soutenir avec tout partenaire extérieur toutes actions en vue de la promotion des innovations technologiques et de la recherche en matière de sante en Côte d'ivoire :
- Accompagner la réalisation des plans de développement et les actions prioritaires du gouvernement ivoirien dans le domaine de la santé en Côte d'Ivoire ;
- Prendre une part active à la diffusion et à la mise en route du « numérique » au bénéfice des prestataires et des bénéficiaires pour l'accès à tous en matière de santé en Côte d'ivoire ;
- Constituer une « force de proposition » à l'élaboration des plans stratégiques de développement de la Santé en Côte d'Ivoire ;
- Créer ou Adhérer a toutes structures, fondations associations ou groupements de toute nature relevant du domaine de la santé ;
- Acquérir, prendre à bail, louer tous terrains, bâtiments, magasins, bureaux, entrepôts et autres, pouvant servir à l'objet de la société ;
- Le rachat de toutes autres affaires similaires ou fonds de commerce se rapportant à l'objet social ou de nature à favoriser le développement de la société ;
- Prendre des participations dans toutes Entreprises, sociétés ivoiriennes ou étrangères, créées ou à créer ayant un objet similaire ;

nantissement de tout ou partie des biens sociaux.

- Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le

10,000,000 F CFA divisé en (1000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 1000 intégralement souscrites et entièrement libérées par les actionnaires.

Abidjan, Cocody, RIVIERA 3, Lot 220, Ilot 0

M YANGNI-ANGATE KOFFI HERVÉ (PDG)

null

n°CI-ABJ-03-2022-B14-00026 du 30/03/2022 au Tribunal du Commerce

99 ans

n°13699/GTCA/RC/2022 du 30/03/2022

